Cinquante troisième année. - N° 183 A Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 395

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

422 489 930 RCS Toulouse.
PULSATEXPANSION.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 10307312.00 EUR.
Adresse : 13, Avenue De Fontréal, Eurocentre, 31620 Villeneuve-lès-Bouloc.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE GPdis France Société par actions simplifiée au capital de 16 764 900 euros Siège social : 13, avenue de Fontréal Eurocentre - 31620 Villeneuve-Lès-Bouloc 327 127 247 RCS TOULOUSE ET PULSATEXPANSION Société par actions simplifiée au capital de 10 307 312 euros Siège social : 13, avenue de Fontréal - 31620 Villeneuve-Lès-Bouloc 422 489 930 RCS TOULOUSE. AVIS DE PROJET DE FUSION. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Villeneuve-Lès-Bouloc du 18/09/2019, la société PULSATEXPANSION, société absorbée susvisée et la société GPdis FRANCE, société absorbante susvisée, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PULSATEXPANSION par la société GPdis FRANCE. La société PULSATEXPANSION ferait apport à la société GPdis FRANCE de la totalité de son actif, soit 49 736 409 €, à charge de la totalité de son passif, soit 19 169 111 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 30 567 298 €. En rémunération de cet apport, 149 199 actions nouvelles de 116 euros de valeur nominale, entièrement libérées, seraient créées par la société GPdis FRANCE à titre d'augmentation de son capital pour un montant de 17 307 084 euros. La prime de fusion s'élèverait à 13 260 214 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 4,317756 actions de la société PULSATEXPANSION pour 1 action de la société GPdis FRANCE. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'associé unique des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE pour la société GPdis FRANCE en date du 19/09/2019,au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE pour la société PULSATEXPANSION en date du 19/09/2019.Pour avis..